

veillez le développement de ces industries, vous constaterez que le premier avantage a été vite effacé. Il y a intérêt à noter que les industries peut-être les mieux gérées sont soit des sociétés privées, soit des sociétés publiques aux mains de Canadiens, à savoir, l'industrie de l'acier qui demeure en grande majorité canadienne, les sociétés de la Couronne, les brasseries, et je pourrais continuer l'énumération.

Mes commentaires ne seront pas très détaillés. J'appuie ce projet de loi parce qu'il est réaliste, qu'il tient compte de certains faits et je veux ajouter qu'il faut dépasser ce bill et le problème du transport et examiner quelques autres industries au Canada, où il pourrait y avoir un avantage bien défini à cesser de croire à l'existence de la concurrence et à laisser les sociétés s'entendre, tout en les surveillant et en les astreignant à certaines règles.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des transports et des communications.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DIFFUSION DES DÉBATS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

La Chambre reprend l'étude suspendue le vendredi 20 février, de la motion de l'honorable M. Macdonald:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation en consultation avec M. l'Orateur, soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux media électroniques dans les édifices du Parlement.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à ce débat...

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler que le député a déjà participé à ce débat?

M. Horner: Là-dessus, monsieur l'Orateur, puis-je dire que je n'ai pas participé à ce débat. J'ai dit quelques mots tout à l'heure pour commenter brièvement les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Sauf erreur, le député de Crowfoot a raison: il commençait à parler tout à l'heure.

• (9.50 p.m.)

M. Horner: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'avais signalé l'autre jour que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait laissé entendre que l'avènement de la télévision changerait la conception de la Chambre du tout au tout. Selon lui, il faudrait apporter du soin et à notre tenue et à notre débit. De nos jours, disait-il, des députés font des discours en se servant presque entièrement de textes et, avec l'avènement de la télévision, il nous faudrait prononcer nos discours avec conviction. Je disais, au sujet de ses remarques, que si nous faisons un discours sur l'Ouest canadien, notamment sur le blé, il nous faudrait prendre un ton courroucé pour devenir convaincants et, dans le cas d'autres sujets, il nous faudrait être convaincants et de la voix et du geste. Ainsi se trouverait abolie la signification du raisonnement, du point de vue de la logique, et l'on se préoccuperait davantage du jeu de l'orateur que de l'orateur lui-même. J'ai dit que l'on ne nous avait pas délégués ici pour nos qualités d'acteurs ou d'orateurs, mais en misant sur notre jugement, notre façon d'aller au fond des choses, que les problèmes se posent à la Chambre, dans le bureau du ministre ou du sous-ministre.

On m'a fait remarquer de temps à autre, et un député a repris cette suggestion au cours du débat, que ce serait très bien de ne téléviser les délibérations que pour une période de deux ou trois heures par jour. Quel en serait l'effet sur les travaux de la Chambre? Mes commettants me disent trop souvent qu'il y a trop de sectarisme à Ottawa, que les députés se préoccupent beaucoup plus de rendre service à leur parti que de veiller aux intérêts du pays. La télévision des délibérations de la Chambre, pendant deux ou trois heures par jour, ne ferait que renforcer le régime de parti, il n'y a pas de doute là-dessus. Il n'en résulterait pas nécessairement de meilleures lois ni un intérêt plus vif de la part des Canadiens de tout le pays. De fait, je pense que l'intérêt des Canadiens s'en trouverait amoindri et les intérêts du parti prendraient le pas sur l'intérêt du pays.

On a également suggéré de confier les opérations de télévision à une sorte de bureau de rédaction chargé d'expurger tout ce qui n'était pas vraiment intéressant. Qui décréterait